



**Véhicules électriques  
et hybrides rechargeables**

**Copropriétaires,**

les solutions pour installer un point de recharge sur votre  
place de parking en immeuble.

**ENEDIS**

# Deux solutions collectives pour équiper les parkings d'immeuble

Vous êtes propriétaire d'une place de parking dans un immeuble et souhaitez équiper cette place d'un point de recharge pour véhicule électrique ? Aujourd'hui, deux solutions collectives existent pour anticiper la fin du véhicule thermique votée par le Parlement européen pour 2035. Ces solutions pérennes et évolutives permettent à chaque résident d'acquiescer sereinement un véhicule électrique et de le recharger à domicile.

## Solutions opérateurs privés

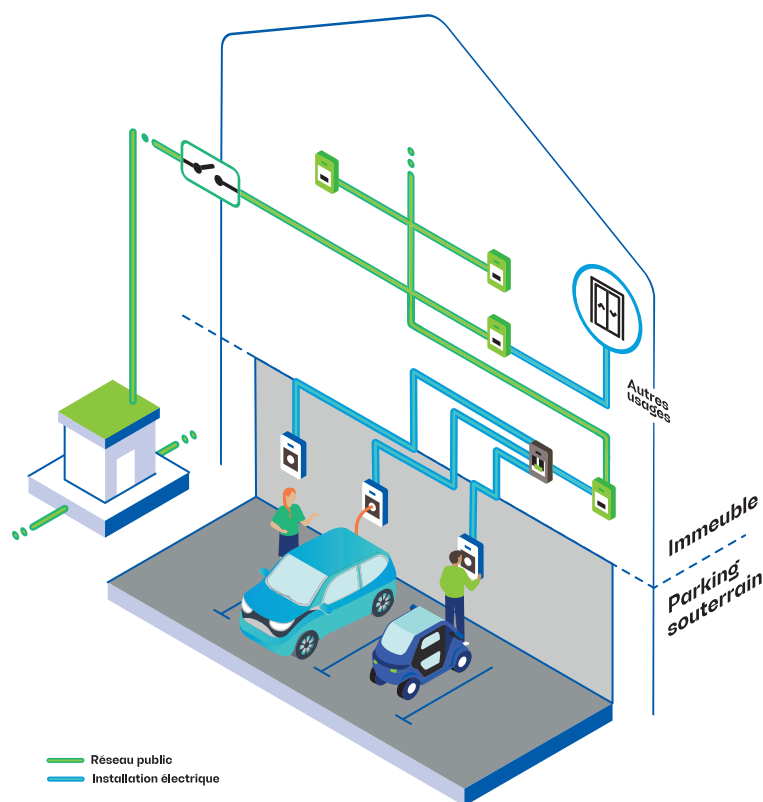
**Une première solution est proposée par des entreprises spécialisées dans la recharge : opérateurs de recharge, électriciens ou installateurs agréés**

La copropriété s'engage avec l'opérateur pour une durée déterminée, en échange d'un service clé en main. A la demande de l'opérateur, Enedis installe un ou plusieurs points de livraison pour alimenter l'installation, dans un parking intérieur comme extérieur. L'opérateur gère alors les travaux de l'installation collective de recharge, la pose des bornes individuelles et l'entretien. Enfin, il peut proposer un service de recharge et différentes formules d'abonnement selon les besoins de chaque utilisateur.

### Dispositif de financement

L'opérateur peut prendre en charge les coûts des travaux d'installation de l'infrastructure collective. Cette avance de financement peut être assurée par Logivolt Territoires, filiale de la Caisse des Dépôts, ou par l'opérateur lui-même.

→ En savoir plus  
[www.je-roule-en-electrique.fr](http://www.je-roule-en-electrique.fr)



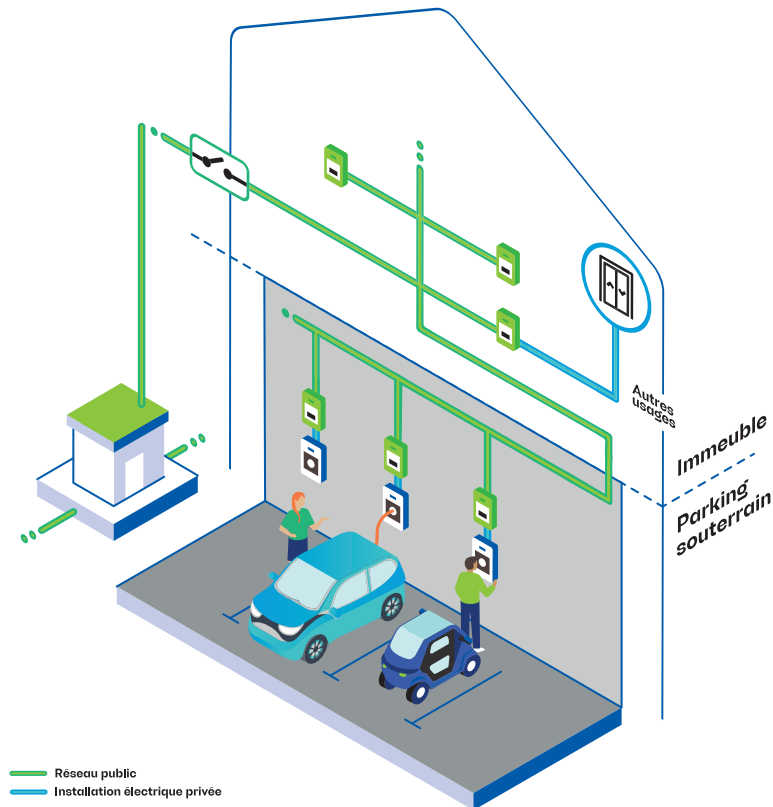
### Bon à savoir

- Une prise en main simplifiée pour la copropriété
- Pas de frais pour la copropriété à l'installation
- Gestion et entretien de l'installation collective et des bornes par l'opérateur

**Enedis accompagne tous les opérateurs de recharge pour le raccordement de l'infrastructure collective au réseau public d'électricité.**

# Réseau électrique auto

Une seconde solution est l'installation du réseau public de distribution d'électricité dans le parking de l'immeuble, réalisé et maintenu par Enedis.



Cette solution consiste à installer une infrastructure de recharge collective dans le parking, pouvant desservir l'ensemble des places. Elle est possible pour un parking intérieur comme extérieur.

Chaque résident peut alors demander à Enedis, lorsqu'il le souhaite, le raccordement individuel de sa place de parking. Enedis installe alors un compteur électrique sur cette place. Chaque résident fait enfin installer une borne de recharge ou une prise renforcée, puis souscrit un contrat de fourniture d'électricité adapté à ses besoins, auprès du fournisseur de son choix. La mise en place du réseau électrique auto dans le parking donne ainsi la possibilité à chaque copropriétaire ou résident de décider de l'électrification de sa place de parking lorsqu'il a un projet de passer à l'électrique.

## Dispositif de préfinancement

La copropriété peut demander à Enedis d'avancer le financement des travaux d'installation du réseau électrique auto dans le parking.

Pour bénéficier de ce dispositif, la copropriété doit demander deux devis : l'un auprès d'un opérateur, l'autre à Enedis. La copropriété choisit ensuite, en Assemblée Générale, d'installer un réseau électrique auto avec préfinancement.

Les résidents ayant demandé l'installation d'un compteur sur leur place paieront à Enedis une quote-part du coût total des travaux de l'installation, et le coût de leur raccordement. Le coût de cette dernière prestation est moins élevé lorsqu'elle est demandée au moment des premiers travaux. Ensuite, les résidents prennent en charge la pose de leur point de recharge et paient leur abonnement d'électricité au fournisseur de leur choix.

\*Suite à la publication du décret du 21 septembre 2022, nous sommes actuellement (avril 2023) en attente des arrêtés ministériels permettant l'entrée en vigueur du dispositif de préfinancement, qui devrait être disponible très prochainement.

## Bon à savoir

- Choix par le résident de son fournisseur d'électricité
- Pas de frais pour la copropriété à l'installation
- Une maintenance de l'infrastructure collective assurée à vie par Enedis

En pratique

# Comment faire installer la solution réseau électrique auto dans votre parking ?



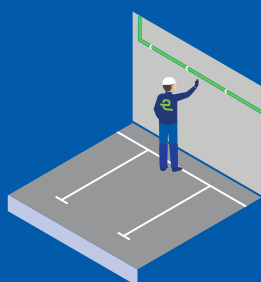
Le propriétaire ou le gestionnaire de l'immeuble (conseil syndical, syndic, bailleur...) demande à Enedis une proposition technique et financière pour équiper le parking

1



L'Assemblée Générale vote la proposition d'Enedis et précise le nombre de places de parking à équiper d'un compteur au moment des premiers travaux

2



Les travaux de l'installation réseau électrique auto sont réalisés

3

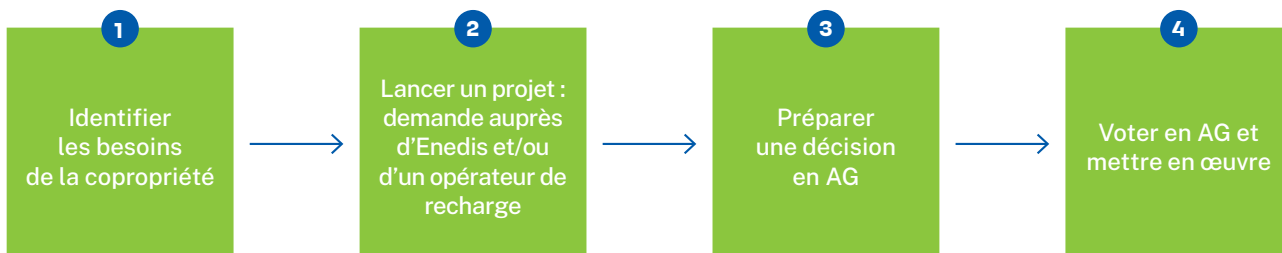


Chaque copropriétaire fait installer un point de recharge sur sa place de parking et le résident souscrit un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de son choix

4

# Une décision à anticiper

L'installation d'une solution collective de recharge dans un parking d'immeuble permet aux utilisateurs de raccorder leur place de stationnement au moment où ils en auront besoin. Quelle que soit la solution technique choisie, la décision doit être prise à la majorité en Assemblée Générale (AG) de copropriété.



## Bon à savoir

### Prime Advenir

Le programme Advenir peut attribuer deux types de primes : l'une pour l'infrastructure collective de recharge, l'autre pour votre borne de recharge et son installation. Ces primes couvrent une partie importante des coûts.



Ces primes sont susceptibles d'évoluer régulièrement : pour en savoir plus, nous vous invitons à vous diriger vers le site [advenir.mobi](https://advenir.mobi)

### Pour les immeubles d'habitation neufs

Depuis 2019, le pré-équipement d'une installation de recharge doit être réalisé dans les immeubles d'habitation neufs comportant au moins dix places de stationnement, pour permettre à chaque futur résident d'accéder facilement à la recharge à domicile. Le promoteur immobilier peut aussi installer ou faire installer une des deux solutions collectives de recharge dès la construction.

### Travaux annexes

En choisissant la solution réseau électrique auto avec préfinancement, la copropriété peut déléguer la réalisation des travaux annexes (pose d'un réseau de terre par exemple) à Enedis. Le coût de ces travaux est alors inclus dans le préfinancement d'Enedis, avec aucun reste à charge pour la copropriété.

### Prise en charge partielle du coût de l'infrastructure

La création d'une infrastructure collective et son raccordement au réseau public de distribution d'électricité bénéficie d'une prise en charge partielle par le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) à hauteur de 40%.

### Vous êtes locataire et souhaitez accéder à une solution de recharge pour votre voiture électrique ?

Vous devez contacter votre propriétaire pour qu'il fasse la démarche nécessaire auprès de la copropriété.

### Le droit à la prise

Entrée en vigueur en 2019, la loi d'orientation des mobilités a renforcé, pour chaque utilisateur d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable, son droit d'équiper sa place de stationnement. Ce dispositif a été mis en place alors que peu de personnes roulaient en véhicule électrique. Aujourd'hui, le besoin est plus large et l'équipement collectif recommandé, plus adapté.

### Borne ou prise renforcée, que choisir ?

Une recharge de 6 heures avec prise renforcée (3,7 kW) permet de rouler 100 km. Selon les usages, une prise renforcée peut suffire. Une borne permet une recharge plus rapide (100 km rechargés en 3 heures grâce à une borne type Wallbox, de 7,4 kW) et une gestion plus fine de l'énergie.

## GLOSSAIRE

- **IRVE** : Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques. Elle doit être installée pour recharger votre véhicule à votre domicile.
- **Avere-France** : Association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Elle met à disposition des informations sur le site [www.je-roule-en-electrique.fr](http://www.je-roule-en-electrique.fr) et pilote le programme Advenir pour le compte de l'Etat.
- **Logivolt** : le service de la Banque des Territoires mis en place pour assurer le financement de la solution proposée par les opérateurs de recharge.
- **TURPE** : le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité permet de financer l'acheminement de l'électricité, des lieux de production à ceux de consommation. Le TURPE prend en charge une partie du coût d'installation d'une IRVE publique dans le résidentiel collectif.

# Pour tout renseignement sur les solutions d'installation

Rendez-vous sur  
[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

Pour tout renseignement sur l'ensemble des solutions disponibles et trouver le contact Enedis dans votre région:

Rubrique

**Je souhaite installer des bornes de recharge électrique dans un parking**

Pour aller plus loin

[www.je-roule-en-electrique.fr](http://www.je-roule-en-electrique.fr)

**Avant tout contact, nous vous recommandons de préparer les informations suivantes :**

- L'adresse exacte de l'immeuble
- Le type de parking à équiper (extérieur, intérieur, mixte)
- Le nombre de places de parking à desservir
- Les spécificités éventuelles : places non nominatives, présence de box...

Plus d'infos, flashez moi !



Contact

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

 [enedis.official](https://www.facebook.com/enedis.official)

 [@enedis](https://twitter.com/enedis)

 [enedis.official](https://www.youtube.com/enedis.official)

# ENEDIS

Enedis - Tour Enedis  
34 place des Coralles  
92079 Paris La Défense Cedex  
[enedis.fr](http://enedis.fr)

SA à directoire et à conseil de surveillance  
Capital de 270 037 000 €  
R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
© Enedis